

SERVICE D'URBANISME DU TNO

Demande de permis de construction pour l'implantation d'éolienne(s) sur le TNO de Rivière-aux-Outardes

Nº DU PERMIS (espace réservé à la MRC) : _____

PARTIE 1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom :	
Représentant légal :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	

PARTIE 2 DESCRIPTION ET LOCALISATION DU PROJET

<input type="checkbox"/> Domaine privé (propriété privée, bail, emphytéose ou autre droit foncier consenti entre propriétaires)	
<input type="checkbox"/> Domaine public (bail, acte d'acquisition ou autre droit foncier consenti par le gouvernement du Québec)	
Localisation (nº lot, nº de bail, coordonnées) :	
<input type="checkbox"/> TNO de Rivière-aux-Outardes	<input type="checkbox"/> Municipalité locale
Description :	
Coût du projet :	

Pièce(s) jointe(s) à transmettre à la MRC de Manicouagan pour projet commercial :

- Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du requérant
- L'identification cadastrale du lot ou la désignation du lieu
- Un document faisant état de la nature du projet et indiquant, entre autres, s'il s'agit de la construction ou du démantèlement d'une ou des éoliennes et de ses structures complémentaires ainsi que des infrastructures complémentaires
- Une copie conforme de toute entente entre le requérant et le ou les propriétaires fonciers intéressés directement par la demande, y compris l'entente sur l'utilisation de l'espace et tout contrat d'octroi de droit de propriété superficiaire
- Une copie conforme du décret gouvernemental autorisant le projet
- Une copie conforme du ou des certificats d'autorisation ou permis de tous les ministères concernés par la demande
- Une copie de l'autorisation (bail) du ministère devra être fournie si la construction est située sur les terres publiques ou du déléguétaire si le projet est situé sur les terres publiques intramunicipales (TPI)

- Un plan projet d'implantation par un arpenteur-géomètre indiquant la localisation des éoliennes et autres éléments du projet ainsi que la localisation par rapport aux autres éléments prévus ou présents à proximité. Notamment, ce plan contient :
 - a. Les points cardinaux
 - b. Les limites du ou des lots visés par la demande lorsque loti(s)
 - c. La localisation et les distances dans un rayon de 2 km des éléments suivants :
 - Bâtiments résidentiels
 - Bâtiments d'élevage
 - Immeubles protégés en fonction du présent règlement
 - Emprises de chemins et rues publics existants ou projetés
 - Affectations, territoires et zones d'interdiction et de protection, tel que prévu au présent règlement ou dans tous règlements provinciaux;
 - Lacs, cours d'eau, rivières, ruisseaux coulant en continu et milieux humides;
 - Tous réseaux de gazoduc, voies cyclables, transport d'énergie publique, télécommunication et ferroviaire;
 - Toute autre information jugée pertinente pour l'étude de la demande
- Le plan de construction
- L'échéancier prévu de réalisation des travaux
- La valeur des travaux
- Tout document produit dans le cadre d'étude d'intégration des éoliennes au milieu, tel qu'une simulation visuelle
- Une étude géotechnique pour les éoliennes commerciales
- Une description du type, de la forme, de la couleur, de la hauteur et de la fondation de l'éolienne
- Une description des chemins et rues publics empruntés par le promoteur durant ses travaux d'implantation ou de démantèlement d'une ou plusieurs éoliennes
- Une description (tracé, coupes) des chemins d'accès permanents et temporaires pour les travaux et donnant accès aux installations conformes aux exigences du présent règlement
- Une description et la localisation du réseau collecteur d'électricité et des postes de raccordement du promoteur ou requérant
- Une description des conditions dans lesquelles le démantèlement et la remise en état des lieux sont faites
- Une copie de tout acte notarié lorsque requis par l'une ou l'autre des dispositions présentes à ce règlement
- Toutes autres informations requises pour une bonne compréhension de la demande

Pièce(s) jointe(s) à transmettre à la MRC de Manicouagan pour projet domestique :

- Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du requérant
- L'identification cadastrale du lot ou la désignation du lieu
- Un document faisant état de la nature du projet et indiquant, entre autres, s'il s'agit de la construction ou du démantèlement d'une éolienne et de ses structures complémentaires ainsi que des infrastructures complémentaires
- Une copie conforme de toute entente entre le requérant et le ou les propriétaires fonciers intéressés directement par la demande, y compris l'entente sur l'utilisation de l'espace et tout contrat d'octroi de droit de propriété superficiaire
- Une copie du bail du ministère concerné ou du déléguataire si le projet est situé sur les terres publiques ou des terres publiques intramunicipales (TPI)
- Un plan projet d'implantation indiquant la localisation de l'éolienne et autres éléments du projet ainsi que la localisation par rapport aux autres éléments prévus ou présents à proximité. Notamment, ce plan contient :
 - a. Les limites du ou des lots visés par la demande lorsque loti(s) en d'autres cas la désignation du lieu
 - b. La localisation sur le même lot ou terrain et sur les lots adjacents ainsi que les distances avec des éléments suivants :
 - Bâtiments résidentiels
 - Immeubles protégés en fonction du présent règlement
 - Emprises de chemins et rues publics existants ou projetés
 - Lacs, cours d'eau, rivières, ruisseaux coulant en continu et milieux humides
 - Toute autre information jugée pertinente pour l'étude de la demande

- Le modèle et la marque de l'éolienne
- L'échéancier prévu de réalisation des travaux
- La valeur des travaux
- Une description du type, de la forme, de la couleur, de la hauteur et de la fondation de l'éolienne
- Une copie de tout acte notarié lorsque requis par l'une ou l'autre des dispositions présentes à ce règlement
- Toutes autres informations requises pour une bonne compréhension de la demande

PARTIE 3 INFORMATIONS ADDITIONNELLES ET SIGNATURE

Je certifie que les renseignements donnés dans la présente demande, incluant les pièces jointes, sont exacts et complets. Je m'engage à aviser le fonctionnaire désigné de la MRC de tout changement qui pourrait être apporté au projet présenté et à me conformer aux exigences des règlements de la MRC de Manicouagan ainsi qu'aux règlements provinciaux du gouvernement du Québec.

Requérant

Date

Espace réservé à la MRC de Manicouagan

N° du permis de construction : _____

Date de réception de la demande (incluant la preuve de paiement) : _____

La demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation est :

- APPROUVÉE
- RÉFUSÉE

Commentaire(s) supplémentaire (s) ou motif(s) en cas de refus :

Signature du fonctionnaire désigné

Date

Tout permis de construction sera nul si les travaux ne sont pas commencés dans les vingt-quatre (24) mois suivant la date de son émission, soit le _____. Dans le cas d'éoliennes commerciales, une demande de prolongation de délai d'un (1) an peut être déposée si la demande est conforme à la première demande et que le tarif de la première demande a été défrayé. La tarification de la seconde demande est établie à 100 \$ par éolienne commerciale.

Coût des permis liés à l'implantation d'une éolienne commerciale :

- › Coût des travaux de 0 \$ à 99 999 \$ par éolienne : 3,00 \$ le 1 000 \$
- › Coût des travaux de 100 000 \$ à 499 999 \$ par éolienne : 300 \$ sur le premier 100 000 \$ et 1,00 \$ le 1 000 \$ sur l'excédent
- › Coût des travaux de 500 000 \$ à 1 000 000 \$ par éolienne : 1 100 \$ sur le premier 500 000 \$ et 1,00 \$ le 1 000 \$ sur l'excédent
- › Coût des travaux de plus de 1 000 000 \$ par éolienne : 1 600 \$ sur le premier 1 000 000 \$ et 0,50 \$ le 1 000 \$ sur l'excédent, jusqu'à concurrence de 100 000 000 \$
- › Modification (sans déplacement) de plus de 10 % de la puissance installée d'une éolienne commerciale existante : 250 \$
- › Poste de raccordement : 500 \$
- › Installation de mât de mesure de vent : 250 \$
- › Démolition d'une construction : 200 \$

Coût des permis liés à l'implantation d'une éolienne domestique :

- › Implantation, déplacement, modification, renouvellement de permis ou démolition d'une éolienne domestique : 35 \$